

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 08 août 2022, une enquête publique est ouverte du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE DES GENETS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, sur les communes précitées, installation qui relève des dispositions du titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans chaque mairie précitée du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur, en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne ;
- par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : eolien-genets@mail.registre-numerique.fr
- sur un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets>

Les observations adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets> et donc visibles par tous.

Monsieur Patrick WEBER, agent général d'assurance, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne :

- Lundi 26 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Melle
- Mardi 4 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Lusseray
- Jeudi 13 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Chef-Boutonne
- Mercredi 19 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Chef-Boutonne
- Vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Melle

Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci se feront dans le respect des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – pôle environnement et en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS FERME EOLIENNE DES GENETS – 1 rue des arquebusiers – 67000 STRASBOURG.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

Parution La Nouvelle République 05-09-2022	2
Parution Le Courrier de l'Ouest Deux-Sèvres 05-09-2022	3
Publication La Nouvelle République 05-09-2022	4

carrières et professions

www.centremploi.com

DIVERS

BOOSTEZ
votre **ambition**,
partagez votre **talent**.

Centremploi.com
Le site d'offres d'emploi
de votre région

LOGISTIQUE ACHAT TRANSPORT SUPPLY CHAIN

Sajeb Scierie SAJEB - St Léger de Montarun
RECRUTE H/F

un Electro-Mécanicien
(avec ou peu d'expérience) :
Connaissances : Mécanique - Hydraulique - Electricité
Travail en Equipe en 2 x 8h

un Chauffeur Routier
(avec ou peu d'expérience) :
Transport Tracteur + Plateau
Trajets Locaux / 150km autour de Thouars

Personnes rigoureuses, motivées et ayant le sens pratique
Postes basés à Thouars (79)
Rémunération selon expérience

Envoyez candidature à info@sajeb.fr ou c.jacques@sajeb.fr

DEMANDE D'EMPLOI

Métiers du BTP

X Homme du bâtiment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux façade tous genres, neuf/ancien, traditionnel, rénovation, carrelage, terrasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouvertures porte-fenêtres, électricité, plomberie, autres travaux bâtiment. Intervention/réponse rapides. 06.48.42.94.52

Auto-entrepreneur maçon-couvreur avec décennale et responsabilité civile, recherche travaux neuf ou ancien. Devis gratuit. CESU. 06.78.47.05.58 / 09.80.39.53.67

Famille accueil personnes âgées

Accueillante familiale sur Angliers accueillerait uniquement 1 couple de personnes âgées, agréée par conseil départemental. 06.31.40.77.67

Entretien Espaces verts

X Paysagiste effectue taille, élagage, abattage, débroussaillage, création gazon, plantation, secteur Niort et ses environs, Cesu accepté. Olivier Moirard, 06.77.73.24.88.

Prestation de service

X Homme de mains cherche maçonnerie, peinture intérieur et extérieur, nettoyage haute pression. Travail sérieux et soigné. Ursaf. 07.88.50.13.15

X Puisatier + 40 ans d'expérience effectue nettoyage, curage puits, déblaiement, descente au fond du puits, + débit, diamètre 0.80 et +, toutes profondeurs, forfait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.70.34.19.71

Parthenay jusqu'à 30 km, Christian jardinier expérimenté, taille haies, pelouse, débroussaillage, petit élagage, débarrasse maison, possède matériel. 18 E l'heure, Cesu. 06.11.17.29.20

X Artisan retraité ferait travaux rénovation et dépannage, électricité, plomberie, chauffage, sud 79. Règlement Cesu. 06.78.47.79.32

Femme peintre en bâtiment cherche travaux peinture, papier peint, etc, paiement Cesu. 06.84.86.13.07

Homme recherche travaux peinture, papier peint, ravalement façades, déclaration Urssaf. 06.82.19.81.65

Ecrivons ensemble l'histoire de votre vie ou offrez-le en cadeau à un proche. Tous types de textes. Déplacement domicile. Cesu. 06.52.92.74.77

SERVICE À LA PERSONNE

Gardiennage

X Entre Blois et Amboise, offre pour couple, logement + salaire, temps partiels, contre cuisine, ménage, entretien jardin, références exigées. Cesu et MSA. 06.85.10.71.99

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Capitaux

X Infirmière libérale recherche capitaux 3000 euros pour installation, intérêts élevés 15%. Tél. 06.41.98.14.13

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 08 août 2022, une enquête publique est ouverte du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE DES GENETS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, sur les communes précitées, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans chaque mairie précitée du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées :
par correspondance au commissaire enquêteur, en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne ;
par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : eolien-genets@mail.registre-numerique.fr

sur un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets>

Les observations adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets> et donc visibles par tous.

Monsieur Patrick WEBER, agent général d'assurance, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne :

Lundi 26 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Melle
Mardi 4 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Lusseray
Jeudi 13 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Chef-Boutonne
Mercredi 19 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Chef-Boutonne
Vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Melle

Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci se feront dans le respect des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - pôle environnement et en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS FERME EOLIENNE DES GENETS - 1 rue des arquebusiers - 67000 STRASBOURG.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

Vie de sociétés

FIN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

CDDR 5
SAS au capital de 205 000 €
336 avenue de Paris 79000 NIORT
RCS NIORT 538 612 714

Par décision en date du 24 juin 2022, l'Associé Unique de la Société a pris acte à compter du même jour de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Arnaud MOYON sis 53, rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex 3, sans qu'il n'y ait lieu de le remplacer.

Pour avis et mention au RCS de Niort.

FIN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

CDDR 4
SAS au capital de 130 000 €
336 avenue de Paris 79000 NIORT
RCS NIORT 538 611 641

Par décision en date du 24 juin 2022, l'Associé Unique de la Société a pris acte à compter du même jour de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Arnaud MOYON sis 53, rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex 3, sans qu'il n'y ait lieu de le remplacer.

Pour avis et mention au RCS de Niort.

**Vous souhaitez passer
une annonce
dans votre quotidien ?**

Contactez-nous :

• par téléphone **0800 19 03 60** **GRATUIT**

• par mail
petitesannonces@nr-communication.fr

• ou rendez-vous dans
la rubrique ANNONCES
des sites internet
lanouvellerepublique.fr
ou centre-presse.fr

la Nouvelle
République

Centre Presse

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obsèques du jour *

dans les Deux-Sèvres

Bressuire
M. Robert MARTINEAU
La Mothe-Saint-Héray
Mme Henriette BLANCHET
Maisonsniers
M. Guy JOZEAU
Saint-Varent
M. Rémi AUBINEAU

Thouars
Mme Arlette GUILLOT
Thénézay
Mme Andrée RIDOUARD
Vernoux-en-Gâtine
Mme Yvette ARSICAUD

(* ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal)

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Deux-Sèvres

- Le Busseau**
15 h 00 : Mme Yvette PIPET, en l'église. Pompes Funebres Martin
- Moncoutant-sur-Sèvre**
14 h 30 : M. Jean-Louis BELAUE, en l'église de Moutiers-sous-Chantemerle. Pompes Funebres David Berson
- Niort**
11 h 00 : M. François MARCHET, au crématorium. Pompes Funebres Dauter
- Pompaire**
15 h 00 : M. Michel BRUNET, au cimetière. Pompes Funebres Dauter

(* ayant fait l'objet d'un avis dans le journal)

AVIS D'OBSÈQUES

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Henriette BLANCHET née DAUMET

survenu dans sa 100^e année. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 8 septembre 2022, à 10 h 30, en l'église de La Mothe-Saint-Héray. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gagnaire, Azay-le-Brûlé, 05 49 76 52 11

SAINT-VARENT, BELFORT
Marie-Evodie Aubineau, son épouse; Jérôme et Sylvie, Sandrine (+), Aurélie et Frédéric, Sabrina et Miguel, Adeline et Carl, ses enfants; ses petits-enfants, sa sœur, son beau-frère, ses belles-sœurs, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Rémi AUBINEAU

survenu à l'âge de 69 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 6 septembre 2022, à 14 h 30, en l'église de Saint-Varent. Rémi repose à l'Espace funéraire Gobin Portet à Saint-Varent. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Espace funéraire Gobin Portet, Saint-Varent, 05 49 67 65 45

Le Courrier de l'ouest
Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»

Siège social : 4, boulevard Albert-Blanchain, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01. Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.

Commission paritaire n° 0525 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS.
Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS.
Directeur général délégué, directeur de la rédaction : M. Marc DEJEAN.
Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÉES DU LOÛ † 2005.
Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MM. J.-P. BRUNEL, M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING, Th. LEBCEUR, A. LENOIR, E. MARTEAU, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

Fondateurs :
E. Amaury †1977 (président), A. Blanchain †1968 (directeur général), P. Fleury †1980 (administrateur général)

Imprimerie du «Courrier de l'Ouest»
4, bd Albert-Blanchain - 49000 Angers
Tél. : 02.41.68.86.88 - Fax : 02.41.44.31.43

Et du lundi au samedi soir pour l'édition des Deux-Sèvres, Ouest-France, parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière

LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24
Service clients :
Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9

PUBLICITÉ
• **Extra-locale :** 366SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16
Tél. : 01 80 48 93 66 - Site internet : www.366.fr
• **Publicité régionale et locale :**
Additi, Bd Albert-Blanchain - 49000 Angers
Tél 02 30 88 07 72 - Site internet : www.additi.fr

Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 87%. Eutroplisation: 0,010kg/tonne

Parution **Le Courrier de l'Ouest Deux-Sèvres** 05-09-2022

MAISONNIERS, AIRVAULT MAULÉON, CERIZAY THOUARS (SAINTE-RADEGONDE-DES-POMMIERS)

Mme Madeleine Jozeau, son épouse; Jacky et Sylvie Jozeau, Ghislaine et Laurent Boche, Catherine et Gérard Vassaux, Patricia Jozeau et Jean-Marie Doublet, Patrice et Pascale Jozeau, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, vous font part du décès de

Monsieur Guy JOZEAU

survenu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse aura lieu mardi 6 septembre 2022, à 14 h 30, en l'église de Saint-Loup-sur-Thouet, suivie de l'inhumation au cimetière de Maisonniers. Fleurs naturelles uniquement. M. Jozeau repose au funérarium Samuel Cron, 39 bis rue de la Gendarmerie à Airvault. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron, Airvault, 05 49 70 05 05

BRESSUIRE
Françoise Bichot, Dominique Martineau, ses filles; Nicolas et Elena, Olivier et Alissia, Yoann, ses petits-enfants et leurs conjoints; Melissa, Lucas, Titouan, Léon, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Robert MARTINEAU

survenu à l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 7 septembre 2022, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Bressuire, suivie de la crémation au crématorium de Cholet à 13 h 30 et de l'inhumation au cimetière Saint-Simon de Bressuire à 17 h 30. Robert repose à la Maison des Obsèques Ets AFB/Gendrillon, boulevard de Thouars, 79300 Bressuire. Visites de 14 h à 18 h. Pas de plaques. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pompes-funebresgendrillon.com Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

La Maison des Obsèques-Gendrillon, Bressuire, 05 49 65 05 60

THÉNEZAY, FORS, DISSAY (86)
Sylvie et Jean-Noël Vouhé, Véronique Ridouard, Thierry et Marie Ridouard, Frédéric et Nelly Ridouard, ses enfants; Aurélien, Yoann, Clara, Nathan, Flavie, Leslie, Lexane, Zoélie, Charlotte, Louise, ses petits-enfants; Loevan, son arrière-petit-fils, ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Andrée RIDOUARD née GAUCHER

survenu à l'âge de 75 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 6 septembre 2022, à 15 heures, en l'église Saint-Honoré de Thénézay, suivie de l'inhumation au cimetière communal. Mme Ridouard repose à son domicile, 15 rue de la Dime, La Moinie à Thénézay. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Dauter, Parthenay, 05 49 64 10 11

FONTENAY-LE-COMTE
Josiane, sa compagne; sa sœur, ses frères et belles-sœurs, son neveu et ses nièces ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Charles BAILLY

survenu à l'âge de 71 ans. La cérémonie religieuse aura lieu mercredi 7 septembre 2022, à 10 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, suivie d'un hommage, à 13 h 30, au crématorium de Niort. Charles repose dans le salon Iris, de la chambre funéraire publique de La Rochelle, 27 rue du Docteur Schweitzer. Visites adjoindre l'objet et demain, de 15 h à 17 h. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

La rubrique Obsèques du site Courrier de l'Ouest vous propose de nombreux services en ligne.

Offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt de condoléances.




www.courrierdelouest.fr/obseques

Le Courrier de l'ouest

Vous organisez une cérémonie et souhaitez que des personnes qui ne peuvent se déplacer puissent y assister à distance ?

La solution *Cérémonie* permet à vos proches d'assister à la cérémonie en direct via une plateforme sécurisée.



Vous choisissez vous-même à qui vous diffusez le lien : email, SMS, réseaux sociaux...
La liste des participants vous est envoyée par la suite

Confidentialité et transparence absolues
Sur simple demande, vous pouvez récupérer l'enregistrement ou demander sa suppression.

Parlez-en aux pompes funèbres organisatrices de la cérémonie.

Cérémonie 

Être présent, même à distance

Solution sécurisée de diffusion de cérémonies en ligne
www.la-ceremonie.fr

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfecture des DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 août 2022, une enquête publique est ouverte du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Ferme Éolienne des Genets relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, sur les communes précitées, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R.181-12 à R.181-15-9 du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans chaque mairie précitée du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées :
- par correspondance au commissaire enquêteur, en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne,
- par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : eolien-genets@mail.registre-numerique.fr
- sur un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets>

Les observations adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-genets> et donc visibles par tous.

M. Patrick Weber, agent général d'assurance, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne :

- lundi 26 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Melle,
- mardi 4 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Lusseray,
- jeudi 13 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Chef-Boutonne,
- mercredi 19 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Chef-Boutonne,
- vendredi 28 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Melle.

Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci se feront dans le respect des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, pôle environnement et en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS Ferme Éolienne des Genets, 1, rue des Arquebussiers, 67000 Strasbourg.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications, annonces et avis, enquêtes publiques, enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

LACENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est là!

Dette
Il y a un risque dans certaines ventes aux enchères

La mésaventure est arrivée à l'acquéreur d'un objet d'art qui s'était révélé à posteriori beaucoup moins ancien que l'on ne pensait. Le propriétaire de cet objet déposé en gage étant par hypothèse désargenté, l'acquéreur préférerait réclamer la restitution de la somme à l'établissement de crédit.

La justice n'a pas été d'accord. Même si la vente de l'objet a profité à cet établissement financier en permettant le remboursement du prêt, a-t-elle dit, c'est à l'emprunteur, seul propriétaire du bien, qu'a été remis l'argent dans un premier temps. C'est lui qui a remboursé le prêt dans un second temps et lui seul peut être tenu de restituer l'argent.

La détention de l'objet par l'établissement de crédit ne lui a pas transféré la propriété, explique la Cour de cassation. L'acquéreur mécontent qui réclamait l'annulation de son achat se trouvait donc face à un vendeur incapable de restituer le prix.

En revanche, ajoutent les juges, si l'établissement de crédit a une responsabilité dans la vente, du fait de la présentation erronée qu'il aurait faite de l'objet, il peut être condamné à prendre en charge les sommes dues par le vendeur. Ce qui sauverait l'acheteur malheureux. Mais ce n'est pas acquis. (Cass. Civ 1, 3.5.2018, Z 16-3.656).

Enquête publique pour huit éoliennes en Mellois, la "densification" des parcs en question

Publié le 05/09/2022 à 17:22 | Mis à jour le 06/09/2022 à 10:36



ENVIRONNEMENT - DEUX-SÈVRES



Les huit nouvelles éoliennes s'insèreraient dans un ensemble qui en compte déjà 17, bientôt 23, entre Tillou, Melle et Lusseray.

© (Photo NR, Jean-André Boutier)

Une enquête publique aura lieu du 26 septembre au 28 octobre à Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, sur la construction de huit éoliennes. Le parc se trouverait entre les trois communes, en complément de 17 éoliennes existantes et de six autres à venir.

Un nouveau projet de parc éolien fera bientôt l'objet d'une enquête publique dans le Mellois : les personnes intéressées pourront consulter le dossier et donner leur avis du 26 septembre au 28 octobre dans les mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, et par internet.

Le projet de "Ferme éolienne des Genets" est porté par la société Volkswind. Il consiste en l'implantation de huit éoliennes hautes de 180 m, dans un secteur compris entre Melle, Lusseray et le village de Tillou (commune de Chef-Boutonne).

Densification d'un pôle éolien

Les huit nouvelles éoliennes s'insèreraient dans une zone où 17 sont déjà construites (parcs de Lusseray-Paizay-le-Tort, La Tourette 1 et 2) et six autres autorisées (Les Châteliers). Le projet des Genets s'inscrit donc dans une logique de "densification d'un pôle éolien".

Biodiversité et santé humaine

Dans son avis sur le projet, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) fait état d'impacts potentiels sur le milieu naturel (oiseaux, chauve-souris) et le cadre de vie, du fait de l'effet barrière et de la saturation visuelle. Elle "recommande qu'une attention particulière soit portée aux émergences sonores, par un dispositif adapté de mesures in situ dès le démarrage de la phase d'exploitation, afin d'envisager une modification des conditions de fonctionnement selon le résultat de ce suivi le plus tôt possible. Les dispositifs de suivi et les protocoles de bridage préventif associés prennent dans le contexte une importance particulière tant pour la santé humaine que pour la biodiversité".

Mesures de suivi et de bridage

Dans une réponse détaillée aux observations de la Mrae, la société Volkswind assure qu'elle "attache une importance particulière au respect du cadre de vie et de la biodiversité, l'ensemble des mesures de suivis, de bridages et des protocoles d'arrêt conditionnel des éoliennes seront ainsi mises en place le plus tôt possible".

370.000€ d'impôts locaux

Sur son [site internet dédié à ce projet](#), la société Volkswind défend le projet d'un parc formant avec ses voisins un ensemble "unique, homogène et cohérent". Elle met aussi en avant les retombées fiscales pour le bloc communal, "environ 370 000 euros" par an et "l'impact financier positif sur les entreprises locales



(hébergement, restauration, travaux publics, réseaux, bureaux de certification, transport...) lors des phases de construction et d'exploitation."

"Le paysage est défiguré"

Des arguments qui ne sont pas de nature à convaincre les membres de l'association "Stop éolien en Pays Mellois" : "Nous allons nous mobiliser sur cette enquête publique comme sur tous les projets dans le Mellois et autour, annonce sa présidente Françoise Bourreau. La « densification » c'est le nouvel axe dans le Mellois : on ne peut plus mettre d'éolienne là où il n'y en a pas encore, mais on peut en ajouter là où il y en a déjà. C'est terrible pour ceux qui vivent autour. Le paysage est défiguré. Le Mellois est constitué de nombreux hameaux, avec parfois une vingtaine d'habitants, mais ils comptent aussi. Alors que là on est mis devant le fait accompli."

📍 L'enquête publique se déroulera du 26 septembre au 28 octobre 2022. Les documents **sont consultables sur le site de la préfecture**. Les observations peuvent être transmises à l'adresse eolien-genets@mail.registrenumerique.fr, sur www.registre-numerique.fr/eolien-genets, ou dans les mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne. Le commissaire enquêteur sera présent lundi 26 septembre (après-midi) à Melle, mardi 4 octobre (matin) à Lusseray, jeudi 13 (après-midi) et mercredi 19 (matin) à Chef-Boutonne, vendredi 28 (après-midi) à Melle.



ÉOLIEN A LA UNE LOCAL DEUX-SÈVRES LUSSERAY MELLE CHEF-BOUTONNE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE A LA UNE

SUR LE MÊME SUJET



Seize nouvelles éoliennes en projet : ces élus dénoncent la saturation du paysage mellois



À Périgné, la colère des élus après l'enquête publique sur le projet de parc éolien



Deux-Sèvres : nouveau projet éolien aux portes du Mellois



